

OCDE : adoption de la déclaration sur des politiques science, technologie, innovation transformatives

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°322905 - Publié le 24/04/2024 à 18:38

Imprimé par Pôle Presse - abonné #34355 - le 22/05/2024 à 15:45



© deal by Rockicon from the Noun Project



Écoutez la synthèse

00:00

00:00  

« Concevoir et mettre en œuvre des programmes de science, de technologie et d'innovation porteurs de transformations » et « continuer d'investir dans la R&D (Recherche et développement) publics ». Tels sont les deux premiers engagements de la « Déclaration sur des politiques de science, de technologie et d'innovation transformatives au service d'un avenir durable et inclusif », adoptée par 44 pays, dont tous les membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) sauf Israël, et par l'Union européenne, le 24/04/2024.

Cette déclaration est signée après la réunion ministérielle du CPST (Comité de la politique scientifique et technologique) de l'OCDE, qui s'est tenue sous présidence française à Paris les 23 et 24/04. Elle repose sur « quatre piliers dans lesquels les adhérents prennent des engagements et demandent à l'OCDE de soutenir leurs efforts » :

- « des politiques transformatives de STI (Science, technologie et innovation) pour relever les défis sociétaux grâce à des approches inclusives, anticipatives, adaptatives, expérimentales et fondées sur des données probantes, ainsi qu'à une plus grande coordination entre les pouvoirs publics ;
- que les décideurs politiques intègrent des valeurs dans la conception des systèmes de gouvernance technolo-

gique afin de saisir les opportunités qui se présentent à eux ;

- rendre les STI plus inclusives en faisant progresser l'équité, la diversité, l'inclusivité et l'accessibilité, et en développant des outils de suivi de l'éducation et de la formation pour promouvoir les talents, l'inclusivité, la mobilité et les carrières dans la R&I (Recherche et innovation), notamment par le biais d'un nouvel observatoire des carrières dans la R&I ;
- le renforcement de la base factuelle pour les stratégies et les politiques STI grâce à des améliorations statistiques, à la veille stratégique et à la prospective ».

Les engagements des signataires en détail

Concevoir et mettre en œuvre des politiques de science, de technologie et d'innovation transformatives

- **Concevoir et mettre en œuvre des programmes de science, de technologie et d'innovation porteurs de transformations**, en tant que de besoin, qui soient plus inclusifs, agiles, anticipatifs, permettent l'expérimentation des politiques et aillent dans le sens des orientations à visée sociale, de manière à contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable, notamment pour ce qui est du climat et de l'utilisation durable des océans ;
- **continuer d'investir dans la recherche et le développement publics**, notamment la recherche fondamentale et expérimentale, la recherche axée sur l'application, la recherche à orientation précise, les infrastructures de recherche durables et les ressources humaines, autant d'aspects nécessaires pour faire avancer les connaissances et affronter les défis mondiaux ;
- **promouvoir la mise en place d'incitations afin d'encourager le secteur privé, notamment les entreprises et les acteurs financiers privés, à investir dans la R&D et l'innovation** et s'engager dans des partenariats public-privé couvrant toutes les étapes, de la recherche en laboratoire à la commercialisation, en particulier pour répondre aux besoins sociétaux et environnementaux ;
- **favoriser le développement du capital humain et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et agile**, en promouvant un accès divers, équitable et inclusif à des programmes de formation et d'apprentissage tout au long de la vie dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

Renforcer l'intégration de valeurs partagées dans la coopération internationale et la gouvernance des technologies

- **Promouvoir le respect de valeurs et de principes partagés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation**, notamment la liberté académique et scientifique, l'excellence scientifique, l'ouverture, la transparence, la réciprocité, la responsabilité, l'éthique, l'intégrité et la sécurité de la recherche, ainsi que la diversité, l'équité, l'inclusion et l'accessibilité, qui sous-tendent une recherche et une innovation responsables ;
- **les principes et pratiques de science ouverte dans le cadre de la gestion responsable des données**, notamment les principes Fair (Facile à trouver, accessible, interopérable, réutilisable) (facilité à trouver, accessibilité, interopérabilité et réutilisation) et les cadres de gouvernance éthique des données, à l'instar des principes Care (avantages collectifs, autorité pour contrôler, responsabilité et éthique), afin de favoriser la production inclusive de connaissances et de garantir un accès équitable aux publications scientifiques et aux données de la recherche financée sur fonds publics, par-delà les disciplines, les secteurs et les frontières, tout en veillant à la protection de la vie privée et de la sécurité, à la confidentialité des statistiques et à la prise en compte des considérations éthiques ;
- **des échanges de connaissances scientifiques volontaires et mutuellement avantageux et une coopération internationale ouverte, juste, sûre, équitable, réciproque** dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, dans le respect des droits de propriété intellectuelle et de la protection des données et de la vie privée, ainsi que des droits humains et des principes éthiques, afin de faire progresser les connaissances et d'affronter les défis mondiaux.

Rendre la science, la technologie et l'innovation plus inclusives

- **Promouvoir l'adoption de mesures facilitant la participation de l'ensemble des parties prenantes**, notamment à la faveur d'un dialogue accru avec les acteurs de la société civile concernés ;
- **développer les liens et les synergies entre l'éducation, la science et la société**, en incitant à la mise en place de politiques visant à favoriser la participation du public à la science et la recherche et à renforcer la confiance du public dans la science, la technologie et l'innovation ;

- **continuer d'œuvrer en faveur de la diversité, de l'équité, de l'inclusivité et de l'accessibilité**, notamment en favorisant l'inclusion des groupes de population défavorisés, marginalisés et sous-représentés, en particulier celle des femmes et des filles, afin de permettre à l'ensemble de la société de participer pleinement et avec succès à la science, la technologie et l'innovation ;
- **promouvoir l'adoption de mesures propres à renforcer l'attractivité et l'offre de carrières de qualité dans les métiers de la recherche et de l'enseignement**, notamment en réduisant la précarité des chercheurs, en améliorant leurs conditions de travail et en favorisant la mobilité des talents et la circulation des chercheurs entre les secteurs et à l'échelle internationale.

Etoffer la base factuelle à l'appui de l'élaboration des stratégies et des politiques STI

- **Favoriser la production de données**, dans le respect des principes Fair, de statistiques et d'observations empiriques officielles fiables, dignes de confiance et comparables au plan international dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ;
- **fournir un appui et des conseils sur les processus** nécessaires à la collecte responsable et éthique, à la mise en relation et à l'exploitation des données dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation au service de la prise de décisions et de l'élaboration des politiques ;
- **favoriser la mise en place de mécanismes d'évaluation et de systèmes de renseignement et de prospective stratégiques**, afin d'améliorer l'efficacité, l'efficience, la transparence et l'impact des systèmes de recherche et d'innovation.

Appel au soutien de l'OCDE

Pour chacun de ces piliers, la déclaration appelle à un soutien de l'OCDE. Les adhérents lui demandent notamment de :

- « formuler des orientations quant à la gouvernance, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques de STI ;
- approfondir son analyse de l'efficacité et de l'efficacité du financement public et privé de la R&D, de la recherche et de l'innovation spéculatives et à orientation précise, et des infrastructures scientifiques ;
- formuler des orientations à l'appui de l'élaboration d'un cadre de gouvernance des technologies centré sur l'humain et axé sur les droits et d'une recherche et une innovation responsables ;
- aider les économies membres et partenaires à appliquer les principes inhérents à la science ouverte, et dans les efforts qu'elles déploient pour renforcer la coopération internationale et la solidarité dans le domaine de la recherche, la mobilité et la circulation des talents ;
- approfondir ses travaux sur la culture scientifique et numérique, la science participative, la communication scientifique, la lutte contre la mésinformation et la désinformation scientifiques, et la contribution de la science et des savoirs, y compris des savoirs traditionnels et autochtones, à l'élaboration des politiques, la formulation de conseils stratégiques et la prise de décisions ;
- fournir des orientations en matière d'inclusivité ;
- élaborer des outils de suivi de l'enseignement et de la formation ».

Concernant le dernier pilier, ils souhaitent que l'OCDE :

- fournisse « des statistiques internationales, des ressources en données et de nouvelles observations sur les systèmes et politiques de STI » ;
- poursuive « l'élaboration de normes et recommandations d'action et d'outils propres à renforcer les capacités statistiques dans le domaine de la STI » ;
- serve « d'enceinte afin de réunir la communauté internationale des experts dans le cadre de l'organisation d'une nouvelle "conférence Blue Sky de l'OCDE sur les indicateurs de science et d'innovation", afin de produire conjointement des indicateurs et des données à l'appui des programmes d'action en faveur d'une science, d'une technologie et d'une innovation transformatives »

Une précédente réunion en 2015

La déclaration rappelle les résultats de la précédente réunion ministérielle du CPST, qui s'est tenue à Daejeon, en Corée, en 2015, et « en particulier la Déclaration sur les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation pour l'ère du numérique mondial, qui énonce des principes aux fins du développement de la science ouverte, reconnaît l'importance de l'approche multipartite et souligne la nécessité de la coopération internationale à l'ère numérique ».

Inquiétude sur les « incidences des conflits sur la coopération internationale dans les domaines de la STI »

Les pays adhérents à la déclaration rappellent aussi « les déclarations du Conseil de l'OCDE condamnant avec la plus grande fermeté l'agression de la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation flagrante du droit international et met gravement en péril l'ordre international fondé sur des règles » et la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 02/03/2022 à ce sujet.

« Nous restons profondément inquiets des incidences des conflits sur la coopération internationale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que sur les réseaux mondiaux de science et d'innovation. »

Deux documents d'orientation

Deux documents d'orientation ont aussi été lancés à la suite de la réunion ministérielle :

- un programme de l'OCDE pour des politiques transformatives de la STI ;
- et le Cadre de l'OCDE relatif à la gouvernance anticipative des technologies émergentes en vue d'une innovation responsable.

Les pays adhérents à la déclaration

- **37 pays membres de l'OCDE** : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Corée, Costa Rica, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, République de Turquie ;
- **sept pays non-membres** : Argentine, Bulgarie, Croatie, Pérou, Philippines, Roumanie, Thaïlande ;
- Union européenne.

Fiche n° 4126, créée le 24/05/2016 à 09:51 - Màj le 24/04/2024 à 18:41